



Le Champlainois

Bulletin municipal

Mai 2020



POUR JOINDRE
LA MUNICIPALITE DE CHAMPLAIN
 819, rue Notre-Dame
 Champlain, G0X 1C0

Nos heures d'ouverture :

	AM	PM
Lundi au jeudi :	7h30 à 12h	12h45 à 16h
Vendredi :	8h à 12h	FERMÉ

Téléphone : (819) 295-3979

Télécopieur : (819) 295-3032

Numéro d'urgence : (819) 996-3434

Note : À utiliser seulement sur les heures de fermeture du bureau municipal pour des urgences nécessitant une intervention immédiate

Courriels :

info@municipalite.champlain.qc.ca
 loisirs@municipalite.champlain.qc.ca
 mairie@municipalite.champlain.qc.ca
 dg@municipalite.champlain.qc.ca
 comptabilite@municipalite.champlain.qc.ca
 inspecteur@municipalite.champlain.qc.ca

Site internet :

<http://www.municipalite.champlain.qc.ca>

Système d'alertes municipales :

<https://champlain.alertesmunicipales.com>

 **Inscrivez-vous afin de recevoir les alertes !**

 Suivez nos pages Facebook

«Municipalité De Champlain» et

«Loisirs Champlain»



Ce bulletin contient :

LE MOT DU MAIRE	2
CONSEIL MUNICIPAL	3
ADMINISTRATION ET VOIRIE	4
TÉMOIGNAGES DE GENS DE CHAMPLAIN	8
SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE.....	10
LOISIRS	12
TOURISME ET CULTURE	14
ENVIRONNEMENT	15
ACTIVITÉS ET INFOS RÉGIONALES.....	16
TABLE DES MARÉES DE CHAMPLAIN	19
CALENDRIER MUNICIPAL.....	20



!! IMPORTANT !!

Nous vous demandons de cesser de jeter des **LINGETTES** et autres objets non appropriés dans vos **TOILETTES** !

(VOIR MESSAGE COMPLET À LA PAGE 7)

Nous ferons une
**ALERTE
 MUNICIPALE**
 le **11 mai prochain**
 en lien avec le
 drainage des bornes
 fontaines.

Soyez inscrits et validez ainsi que votre inscription a été faite adéquatement et voir ce à quoi ressemble ce service qui vous est offert gratuitement.

DRAINAGE DES BORNES FONTAINES



DU 11 AU 13 MAI

(VOIR PAGE 4)





Le mot du maire

Champlainoises et champlainois,

Comment la municipalité de Champlain vit-elle le confinement ?

Activités administratives

Le conseil fonctionne à huis clos et en utilisant les moyens de communication permettant de procéder à l'analyse des dossiers et à la prise de décisions tout en respectant les mesures de confinement recommandées par la santé publique.

Bien que l'accès au bureau municipal soit interdit au public, le personnel administratif n'a pas cessé ses activités pour autant et répond aux demandes des citoyens par téléphone, courriel ou par la poste.

Services et infrastructures

Le confinement n'existe pas pour l'ensemble de nos installations, bâtisses et de nos infrastructures notamment les réseaux d'eau potable et d'égouts ainsi que nos routes. Les employés de la voirie et de l'hygiène s'occupent toujours de maintenir le service attendu en cette matière.

Service des loisirs

Le service des loisirs est en pause en ce qui concerne la réalisation d'activités mais les annulations ont amené leur lot de travail administratif pour effectuer les remboursements nécessaires aux usagers.

Le défi et l'occupation principale est de planifier l'avenir à court et moyen terme. Quelle sera la reprise graduelle autorisée par le gouvernement et les activités proposées par le service des loisirs. Aux activités du service des loisirs, vous trouverez dans les pages suivantes les messages de responsables qui vous annoncent le report de leur activité.

Activités touristiques

À cela, ajoutons d'autres activités qui n'auront pas lieu : le brunch municipal et la nomination du Grand Champlinois, le Sacré Circuit et la visite de notre Église patrimoniale, les pique-niques sur le terrain publique face à l'Église, Phares sur Champlain et le Symposium à marée haute.

Et vous les citoyens

Vous trouverez plus loin des témoignages de personnes qui s'occupent, qui se parlent, qui aident et qui marchent. Vous avez probablement tous votre nouvelle façon de faire, partagez vos trucs et astuces avec vos voisins et à distance permise.

Tout cela aide au maintien de l'ordre, de la santé physique et mentale de notre communauté. Félicitations et merci à tous ceux qui agissent selon leur capacité au maintien d'une vie sociale différente, mais vivante.

Guy Simon, maire

COMITÉS MUNICIPAUX

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Sébastien Marchand (conseiller),
Yvon Sauvageau (conseiller),
Jean Houde, Yves Abran,
Denis Boisvert, Jean-Marc Côté,
Yves Levasseur, Pierre Mercier Jr.,
Françoise Roy

Comités culturels

Bibliothèque municipale

Jocelyne Poirier (conseillère),
Lynda Champagne, Leyane Marchand,
Sonya Pronovost, Isabelle Vézina

Comité « Phares sur Champlain »

Paule Brunelle (présidente du comité),
Mireille Leblanc (conseillère), Geneviève
Baril, Marianne Duchesne, Simon Laganière,
Caroline Lemay, Linda Massé, Guillaume
Massicotte, Nicole Tanguay, Suzanne Tesser

Comité « Relève culturelle »

Jocelyne Poirier (conseillère)

Comité environnement

Jocelyne Poirier (conseillère),
Thierry Boisvert, Lynda Champagne, Martine
Letendre, Sonya Pronovost, Diane Ricard

Comité incendie

Sébastien Marchand (conseiller),
Jean-Paul Leblanc (conseiller),
Jean Houde, Jacques Brouillette

Comité infrastructures

Sébastien Marchand (conseiller),
Jean-Paul Leblanc (conseiller), Jean Houde

Comités de loisirs

Jean-Paul Leblanc (conseiller),
Claude Boisvert (conseiller)

Comité « Événements »

Marie-Pier Veillette, Amélie Croteau, Joanne
Henry, Martine Letendre, Christina Perreault

Comité « Programmation d'activités »

Marie-Pier Veillette, Joanne Henry,
Michel Malenfant, Geneviève Pagé

Comité de politique familiale

Mireille Leblanc (conseillère),
Jocelyne Poirier (conseillère),
Lynda Champagne, Martine Letendre,
Sonya Pronovost, Diane Ricard

Comité ressources humaines

Guy Simon (maire),
Yvon Sauvageau (conseiller), Jean Houde

Merci à tous pour votre implication !

CONSEIL MUNICIPAL

NOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Guy Simon

Siège #1 : Sébastien Marchand

Siège #4 : Jean-Paul Leblanc

Siège #2 : Jocelyne Poirier

Siège #5 : Mireille LeBlanc

Siège #3 : Yvon Sauvageau

Siège #6 : Claude Boisvert

RESUME DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2020*



Résolution 2020-04-049

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

Résolution 2020-04-050

Le procès-verbal de l'assemblée du 2 mars 2020 est adopté tel que présenté.

Résolution 2020-04-051

Le conseil autorise le paiement des comptes à payer en date du 6 avril 2020 pour une somme n'excédant pas 252 612,90 \$.

Note

Monsieur Guy Simon dépose le compte-rendu de l'assemblée publique de consultation du 11 mars 2020 sur le premier projet de règlement 2020-03 modifiant le règlement de zonage 200-03 visant à créer la zone 132-p.

Note

Un avis de motion du règlement 2020-03 visant à modifier le règlement 2009-03 est donné.

Résolution 2020-04-052

Le conseil municipal adopte le deuxième projet de règlement 2020-03 visant à modifier le règlement de zonage 2009-03 visant à créer une nouvelle zone publique 132-P à même la zone résidentielle 124-R de la route 359.

Résolution 2020-04-053

Considérant la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, le conseil municipal adopte, conformément à l'article 981 du Code municipal du Québec, de

modifier le taux d'intérêts annuel en le faisant passer de 14% à 0% pour la période du 1^{er} mars 2020 au 7 septembre 2020.

Résolution 2020-04-054

Considérant l'estimation préliminaire des coûts de 2 132 200 \$ révisée par Pluritec ltée en date du 24 mars 2020 pour les travaux de réfection de la route Sainte-Marie, la Municipalité de Champlain adopte la modification du règlement 2020-02 afin de modifier la dépense et l'emprunt initialement prévus au montant de 2 212 200 \$.

Résolution 2020-04-055

Le conseil municipal de Champlain autorise la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) dans le cadre du programme réhabilitation du réseau routier local : volet – redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Résolution 2020-04-056

Le conseil municipal de Champlain autorise la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) dans le cadre du programme réhabilitation du réseau routier local : volet – accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Résolution 2020-04-057

La municipalité de Champlain mandate les Entreprises Trema pour la réalisation des travaux de balayage des rues, des stationnements municipaux et des routes de compétence provinciale pour l'année 2020. Les travaux devront être réalisés avant le 15 mai 2020.

Résolution 2020-04-058

Le conseil accorde un contrat à Somavrac c.c. pour l'épandage d'une quantité d'environ 19 000 litres d'abat-poussière (chlorure de calcium liquide) lors de la période du printemps 2020 sur les chemins municipaux gravelés au prix de 0,3948\$ par litre.

Résolution 2020-04-059

Considérant que le mois d'avril est connu comme étant le mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer, le conseil municipal proclame le mois d'avril le mois de la jonquille et encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Résolution 2020-04-060

La Municipalité de Champlain autorise le passage de Vélo SP 2020 pour la sclérose en plaques le 30 août 2020 mais n'autorise pas la halte repos de plus de 1 100 cyclistes au quai de Champlain considérant que la dimension des terrains au quai de Champlain est restreinte et que l'utilisation de la rampe de mise à l'eau

*Veuillez prendre note qu'il s'agit d'un résumé des résolutions adoptées par le conseil municipal. Les procès-verbaux intégraux se retrouveront sur le site Internet de la municipalité lorsqu'adoptés.

entraîne la circulation de plusieurs véhicules avec des remorques.

Résolution 2020-04-061

La municipalité s'engage à permettre, sous forme d'emphytéose, l'utilisation, par le CPE le petit Champlain, d'un terrain d'une superficie d'environ 3 000 m² sur le lot 4 502 993 advenant la réalisation du projet d'augmentation de la capacité du CPE.

Résolution 2020-04-062

L'assemblée est levée.

Prochaine réunion du conseil municipal :

LUNDI 4 MAI 2020, 20H

L'ordre du jour sera disponible sur le site de la municipalité dès qu'il sera finalisé.

***** ÉTANT DONNÉ LES CIRCONSTANCES DE DISTANCIATION SOCIALE, L'ASSEMBLÉE SE TIENDRA À HUIT CLOS À L'AIDE DE VIDÉO-CONFÉRENCES ! *****

ADMINISTRATION ET VOIRIE



🏠 Nous tenons à vous rappeler que les dates d'échéances des 5 versements des taxes municipales demeurent inchangées (1^{er} mars, 1^{er} mai, 1^{er} juillet, 1^{er} septembre et 1^{er} novembre).

💰 Cependant, entre le 1^{er} mars 2020 et le 7 septembre 2020, le taux d'intérêt sera de 0%. Il n'y a donc pas d'impact pour les paiements effectués en retard sur cette période de temps. Le but étant d'alléger le fardeau des citoyens et citoyennes pour lesquels les impacts financiers des mesures sanitaires actuelles se font sentir.

🏠 Vous pouvez effectuer votre paiement par institution financière (paiement de fournisseur : Municipalité de Champlain (*Attention : ne pas utiliser Canton de Champlain*)), par chèque (par la poste ou dépôt dans la chute à l'avant du bureau municipal) ou par virement bancaire. Aucun paiement en argent n'est accepté pour une durée indéterminée.

⚠️ N'oubliez pas d'indiquer votre numéro de matricule.

💧 Les employés aux travaux publics procéderont au rinçage des bornes fontaines, sauf avis contraire, du 11 au 13 mai 2020 de 21h à 7h si les conditions météorologiques le permettent.

Cette opération est primordiale au maintien de la qualité de notre réseau de distribution d'eau potable. Le principe de l'opération est d'évacuer du réseau d'aqueduc les particules qui se sont formées sur les parois des conduites d'aqueduc. Durant les travaux, une baisse temporaire de la pression de l'eau pourrait survenir.

Ce rinçage occasionnera, en autres, le décollement de particules de fer dans les canalisations ce qui aura pour effet de colorer l'eau. En cas d'eau rougeâtre ou brouillée, nous vous conseillons de faire couler l'eau froide jusqu'à ce qu'elle reprenne son apparence normale. L'eau colorée ne représente aucun risque pour la santé.

Avant d'utiliser des appareils électroménagers, tels que la machine à laver ou le lave-vaisselle, assurez-vous que l'eau est incolore afin d'éviter de salir les vêtements ou la vaisselle. La municipalité ne se tient pas responsable des inconvénients.



Notre fournisseur responsable de procéder au balayage des rues, des stationnements municipaux et des routes de compétence provinciale réalisera les travaux d'ici le 15 mai 2020.

Afin de faciliter ces travaux, nous vous demandons de vous assurer que les rues et stationnements seront exempts de tout obstacle (véhicules, encombrants, paniers de basketball, buts de hockey, etc.) 🚗 ⚽ 🏀 🏒

Merci de votre aide ! 🌻 🌻

RAPPELS DE CERTAINS REGLEMENTS MUNICIPAUX

Avec l'arrivée du printemps, nous désirons faire certains rappels concernant l'entretien et l'aménagement extérieur de vos terrains. Si nous constatons que ces règlements ne sont pas respectés, vous êtes susceptibles de recevoir des amendes.

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES



Dans toutes les zones, il est permis, du **1^{er} octobre au 30 avril**, d'installer un abri d'auto temporaire, selon certaines conditions. L'abri d'auto temporaire (toile et structure) doit être démonté en dehors de la période d'autorisation.

ENTRETIEN DES TERRAINS

Toutes les parties d'un terrain n'étant pas le site de construction ou ne servant pas d'aire de stationnement doit être nivelée et aménagée par l'ensemencement de gazon, la pose de tourbe et la plantation d'arbres et d'arbustes.

PLANTATION D'ARBRES

La plantation de peupliers, de saules et d'érables argentés est interdite à moins de 6 mètres d'un réseau d'égout ou d'aqueduc et d'un bâtiment principal situé sur un terrain voisin.



Tout terrain doit être maintenu en état de propreté. Le terrain doit toujours être libre de broussailles, de branches, de mauvaises herbes, de déchets, vieux meubles, carcasses d'auto, bidons, vieux matériaux de construction et tous autres rebuts ou matières inflammables ou nauséabondes.

INSTALLATION DE PISCINES ET DE SPAS

Pour l'installation d'un spa ou d'une piscine, il faut contacter le service d'urbanisme à la **MRC des Chenaux (819 840-0704)** pour l'obtention d'un certificat d'autorisation.

Sachez que s'il s'agit d'une piscine hors-terre de moins de 1,2 mètre de hauteur ou d'une piscine creusée, la réglementation exige l'installation d'une clôture. Cette réglementation s'applique également pour l'installation d'un spa, d'une capacité de plus de 2 000 litres, ainsi que pour l'installation de piscines gonflables.

Nous vous invitons à prendre le temps de bien vérifier avec les inspecteurs du service d'urbanisme toutes les normes à respecter pour l'implantation de votre piscine, les distances à respecter, le type de clôture qu'il est recommandé d'installer, toute la réglementation qui concerne les patios et les terrasses ainsi que les dispositifs de verrouillage qui sont acceptés.



CLOTURES, HAIES ET MURETS



Si vous prévoyez faire l'installation d'une clôture, d'une haie ou d'un muret, sachez qu'il y a une réglementation particulière à respecter et que vous devez demander un permis pour le faire auprès de la **MRC des Chenaux (819 840-0704)**. Tout d'abord, sachez que si vous êtes situés à une intersection, la clôture, la haie ou le muret ne doit pas dépasser 0,6 mètre de hauteur.

Sachez qu'il y a des distances à respecter quant aux lignes avant et aux lignes latérales de votre terrain. Si vous décidez d'installer votre clôture, votre haie ou votre muret directement sur la ligne de propriété, assurez-vous que cette installation ait fait l'objet d'une entente avec les propriétaires des terrains adjacents concernés.



TRAVAUX DE CONSTRUCTIONS/RENOVATIONS/DESTRUCTIONS

Pour tous vos projets de constructions et rénovations, vous devez vous assurer de la conformité des travaux que vous projetez avec la réglementation municipale. Certains travaux nécessitent l'obtention d'un permis alors que d'autres peuvent simplement faire l'objet d'une déclaration de travaux. Vous pouvez obtenir les informations requises en communiquant avec le service d'émission des permis de la **MRC des Chenaux au (819 840-0704, poste 2212 ou 2204)**. Pour les travaux de rénovation qui ne nécessitent pas l'émission d'un permis, vous pouvez compléter le formulaire « déclaration de travaux » disponible sur le site Internet de la MRC des Chenaux (www.mrcdeschenaux.ca).

FEUX



Feux d'ambiance : Permis seulement dans un contenant en métal ou dans une installation faite de matériaux non combustibles et dont le diamètre intérieur ne peut excéder 0,75 mètre ; le site du feu doit se situer à un minimum de 3 mètres de tout bâtiment et de toute matière combustible ; le feu doit être sous la surveillance constante d'une personne d'âge adulte.

Feux à ciel ouvert : Interdit, sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation du **chef pompier de notre municipalité (Jacques Brouillette : 819 691-5560)** qui analysera et prendra en considération entre autres les conditions climatiques et les recommandations de la SOPFEU.

VENTES-DEBARRAS

Un permis au coût de 15\$ et valable pour 10 jours consécutifs doit être obtenu au **bureau municipal**.

Les ventes-débarras ne peuvent être tenues que le samedi et le dimanche. – INTERDIT POUR LE MOMENT



UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Les permis relativement à l'utilisation de l'eau potable doivent être demandés au bureau municipal.

Type d'arrosage	Jours permis	Heures permises	Méthode permise	Permis nécessaire
Arrosage résidentiel (Pelouse, arbres, arbustes, arbrisseaux et autres végétaux)	Adresses impaires : les dates impaires Adresses paires : les dates paires	19h à 21h	Manuel seulement	Non
Arrosage commercial ou industriel (Pelouse, arbres, arbustes, arbrisseaux et autres végétaux)	Adresses impaires : les dates impaires Adresses paires : les dates paires	19h à 21h (Si impossible : 21h à 23h)	Manuel seulement	Non
Nouvelle pelouse et nouvelle haie	Tous les jours pendant 12 jours	Entre 19h et 21h (Arrosage continu pendant les premières 24 h)	Manuel ou automatique	Oui au coût de 20\$
Arrosage d'un potager	Tous les jours	19h à 21h	Manuel	Non
Lavage de véhicules routiers	Tous les jours	6h à 23h	Avec lance à arrêt automatique	Non
Lave-o-thon	1 seule journée	8h à 20h	Certaines conditions s'appliquent	Oui
Nettoyage d'entrée d'auto, de stationnement, de trottoir, de patio, de mur extérieur	Interdit en tout temps Sauf du 15 mai au 15 septembre pour des travaux d'asphaltage, d'application de scellant, de peinture ou de teinture ou pour le nettoyage de murs extérieurs (2 fois par an)			
Remplissage de piscine	1 seule journée	9h à 15h	Le boyau d'arrosage, si submergé doit être muni d'une valve anti-retour	Non
Pulvérisation de produits	Autorisée si le boyau d'arrosage est muni d'une valve anti-retour et si la loi sur les pesticides est respectée			
Jouets pour enfants	Interdit			
Boyaux perforés	Interdit			
Captages des eaux dans un cours d'eau	Obtenir un permis auprès de la municipalité			
Système d'irrigation souterrain raccordé au réseau d'aqueduc municipal	Interdit			

Panneau de vitesse

Vous verrez bientôt notre panneau radar être réinstallé aux abords du boulevard de la Visitation.

 Nous vous rappelons de respecter les limites de vitesses et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Avec le confinement mais aussi l'arrivée du temps plus chaud, nous voyons davantage de gens et d'enfants à pieds ou à vélos sur la route. 

 Soyons prudents et respectueux !



Quai de Champlain

Ouvert

Les clés donnant accès à la rampe de mise à l'eau située au quai de Champlain ont été changées comme nous le faisons à chaque année.

Les coûts pour l'année 2020 sont les suivants :

- Pour les résidents : 40 \$
- Pour les non-résidents : 115 \$



Voici la procédure pour cette année pour vous procurer la clé et la vignette :

1. Appelez-nous pour réserver votre clé.
2. Envoyez-nous le paiement (*virement bancaire ou chèque*).
3. Nous vous ferons parvenir la clé et la vignette par la poste.



Prenez note que la clé est également disponible au Marché de Champlain pour les prêts journaliers (20\$/jour).

Parc Optimiste et terrain de tennis

FERMÉ

Afin de réduire les risques de contamination, les terrains municipaux qui incluent une manipulation importante d'équipements demeurent fermés pour une durée indéterminée.

Il n'y aura donc aucun prêt de clés ou réservation du terrain de tennis pour cette durée.

IMPORTANT !!

- Égouts -

Attention aux lingettes désinfectantes et tout autre objet non approprié évacué dans les toilettes

Comme tout ce qui est jeté aux toilettes lorsqu'une résidence est branchée au réseau d'égouts se retrouve nécessairement dans celui-ci, nous vous demandons de penser que ce que vous y jetez peut obstruer les tuyaux et bloquer les pompes des stations de pompage, endommageant ainsi les installations.

Nos employés municipaux retrouvent présentement des lingettes désinfectantes et démaquillantes, des serviettes hygiéniques, des tampons, des bouts de tissus, des balles et autres objets non appropriés.

Cette mauvaise habitude peut engendrer plusieurs problèmes très coûteux pour notre municipalité et peut avoir des conséquences désastreuses pour les citoyens.



- Le remplacement d'une pompe coûte plusieurs milliers de dollars ;
- Le blocage des tuyaux peut mener à un refoulement d'égout dans les résidences ;
- L'usure prématurée des pompes nécessite leur remplacement hâtif ;
- L'usage anormal des pompes peut augmenter les coûts d'entretien des stations de pompage.

Contrairement au papier de toilette, les lingettes désinfectantes ou démaquillantes, tout comme les serviettes hygiéniques et les tampons, ne se désagrègent pas dans les conduits. Ces produits n'ont tout simplement pas leur place dans la toilette et le réseau d'égout, ils sont destinés à la poubelle.

Nous comptons donc sur chacun de vous pour améliorer la situation actuelle !

TEMOIGNAGES DE GENS DE CHAMPLAIN

La pandémie du coronavirus Covid-19 et la situation de confinement que nous vivons actuellement bouscule tout. Mais, peut-on être heureux en temps de crise ? Soucieuse face à cette réalité, j'ai voulu savoir comment les gens de chez nous vivent la situation. Juste pour mettre un peu d'arc-en-ciel dans nos vies, voici quelques témoignages que j'ai plaisir à vous partager.

Madame Solange Gagnon

« Moi, je n'ai aucune misère à rester à la maison. Je suis tellement occupée. Je ne m'ennuis jamais tellement j'ai des choses à faire. Je tricote, je lis et d'ordinaire, je fais un casse-tête par année. Alors vu les circonstances, j'ai choisi d'en faire un très beau de 1000 morceaux, ce qui fait que j'en ai assurément pour quelques semaines à être occupée. Pour ce qui concerne l'épicerie ou tout autre besoin qui nécessiterait des déplacements, mes enfants sont présents, ils prennent soin de moi. Pour faire un brin de jasette, je téléphone régulièrement à ma sœur. Les jours où il y a le soleil, je sors sur ma terrasse à l'abri du vent et je regarde le fleuve. Je me considère vraiment chanceuse. Non, vraiment, moi je ne m'ennuis jamais. Par contre j'avoue que parfois les petites rencontres TRICOT BRICO me manquent un peu, c'est tellement agréable de se voir chaque semaine il y a des femmes de tous âges, il y en a même une qui vient avec son bébé. C'est un très beau social et j'ai bien hâte d'y retourner. En attendant, je reste à la maison. » Solange Gagnon

Je n'ai pas pu m'empêcher de faire un petit détour à distance respective bien sûr chez Alice Leblanc car j'étais préoccupée et je n'étais pas la seule à me soucier à savoir comment elle allait et comment elle occupait son temps.

Madame Alice Leblanc

« Ah...Moi je vais très bien et comme tout le monde, je suis confinée à la maison mais je m'occupe. Je fais de la lecture, je fais du ménage et j'écoute la messe tous les jours à la télévision. Non...je ne m'ennuie pas du tout. Je ne jase pas très souvent au téléphone mais je me tiens informée des dernières nouvelles à la télévision. Je prends des petites marches pour aller à la boîte aux lettres. C'est sûr que j'aurais aimé sortir plus longtemps et plus souvent mais j'me suis adaptée. Mon neveu (Robert Leblanc) s'occupe très bien de moi. Il m'apporte mon épicerie et comme il demeure à Batiscan, il n'est pas très loin d'ici, ça facilite les choses. Vous savez autrefois, mes parents faisaient le jeûne pendant le carême. Être privée pour un bout de temps, ce n'est pas si grave non plus. Il faut rester à la maison puis...il faudra bien attendre que ça passe. Ça va bien aller comme on dit ! » Alice Leblanc

**Madame Valérie Morrisette**

« Une belle structure déstructurée! C'est ça le confinement chez-nous. Tout part de bonnes intentions, de désirs de faire de petits projets d'école, de beaux bricolages, de recettes de pain maison. Puis, la vie arrive ! Les enfants ne veulent plus, ils ont une meilleure idée, un bricolage de lapin astronaute (pas de pâques), une recette de gâteau (pas de pain), du vélo (pas des devoirs) !! Alors on se revire de bord et se structure une structure qui sera, sous peu, déstructurée de nouveau... Et se mêle à tout ça le travail qui continu, le printemps qui s'installe et le chat qui miaule ! » Valérie Morrisette

Madame France Jutras et monsieur Claude Hamel



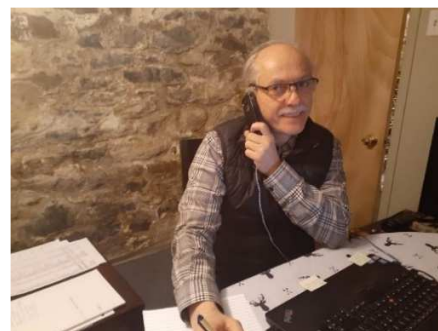
« Chez nous, on s'occupe. Comme bien des gens, on fait du ménage, du ménage et du ménage, ménage intérieur et ménage extérieur sur le terrain par les belles journées ensoleillées. Pour se divertir, on fait des casse-têtes et on écoute des séries télé. On ne s'ennuie pas vraiment, on s'occupe. Bien sûr, les petits enfants nous manquent mais par chance la technologie nous permet de nous rapprocher et de communiquer. Je téléphone à ma mère qui est à la résidence, on placote et ça brise l'isolement. Pour ce qui est de l'épicerie alors là, nous faisons affaire avec le Métro de Ste-Anne de La Pérade qui nous assure la livraison. Bien

entendu, cette situation de confinement imposée change tous nos plans et projets d'été. Pas l'choix de suivre les consignes. Cependant, le confinement n'interdit pas de prendre des marches. Nous allons souvent dans la route à Batoche et c'est étonnant de constater combien de gens empruntent cette route pour sortir un peu de la maison. Bien entendu, il faut toujours respecter les distances, ce qui fait que c'est très drôle de s'entendre crier d'un bord à l'autre de la rue juste pour se saluer ou se jaser un peu. Après cette crise planétaire, bien des choses auront changées et j'espère que la fermeture des commerces le dimanche sera une des choses conservées. » France Jutras et Claude Hamel

Si les mesures de confinement prises par le gouvernement pour freiner la pandémie du Covid-19, elles contraignent beaucoup de personnes à rester à la maison, elles n'empêchent pas ceux qui veulent aider de le faire. Jean Paquette est un de ces nombreux bénévoles qui trouve important d'apporter son soutien.

Monsieur Jean Paquette

« Ma participation à la crise engendrée par la COVID visait à offrir du support à des personnes âgées et confinées dans la préparation de leur commande d'épicerie et pas à l'aise avec les ordinateurs. J'ai offert ma contribution au Centre d'action Bénévole Des Riverains à Ste-Anne-de-la-Pérade. Mon rôle consistait à entrer en communication avec des personnes âgées qui souhaitaient avoir de l'aide pour préparer leur commande d'épicerie. Celles-ci s'adressaient au Centre d'Action bénévole qui me les référait. Je devais donc appeler ces personnes afin de prendre leur commande et de rédiger leur liste sur un formulaire qui était ensuite acheminé par courriel vers l'épicerie. Un de mes rôles était également de prendre le temps d'écouter leurs inquiétudes et de les rassurer. Ce sont parfois des personnes seules qui vivent de l'isolement et qui sont heureuses de pouvoir parler à quelqu'un. » Jean Paquette



Par Jocelyne Poirier, conseillère municipale



Vous désirez vous impliquer, n'hésitez pas à donner votre nom aux deux centres d'actions bénévoles (CAB) de la région :

CAB des Riverains

100, rue de la Fabrique. Ste-Anne-de-la-Pérade
(418) 325-3100

CAB de la Rivéraine

511, rue Massicotte, St-Narcisse
(418) 328-8600

SECURITE CIVILE ET INCENDIE

MESSAGE DE LA SURETE DU QUEBEC

Bonjour, voici certaines informations en rappel :

Faire appel aux policiers

La Sûreté du Québec a lancé le 8 avril dernier une capsule vidéo qui fait appel à la collaboration des citoyens pour ne pas surcharger nos centres de gestion des appels. Cette capsule rappelle les situations pour lesquelles il est nécessaire d'appeler les policiers pour signaler une infraction aux directives gouvernementales. Nous invitons les citoyens à agir de bonne foi et faire preuve de discernement. S'ils sont témoins de situations non autorisées, ils sont invités à contacter leur poste de police local ou le 310-4141 ou le *4141.

Rassemblements

Les rassemblements constituent un groupe de plus de deux personnes. Ils sont autorisés seulement en fonction de différents critères bien précis. Rappelons que toute situation de rassemblement non autorisée devrait être signalée aux policiers. Nous invitons les citoyens à agir de bonne foi et à faire preuve de discernement.

Exemples de situations qui n'ont pas à être signalées aux policiers :

- Tout regroupement de personnes, occupants d'une même résidence, dans un lieu extérieur ou intérieur ;
- Tout citoyen en compagnie d'un autre citoyen qui respecte la distanciation physique de deux mètres.

Constats d'infraction

La Sûreté du Québec a reçu l'autorisation du Directeur des poursuites criminelles et pénales de délivrer des constats d'infraction pour l'application de la Loi sur la santé publique. Ces constats pourront être remis sur le champ lors de rassemblements intérieurs ou extérieurs interdits. Le montant de ces constats varie entre 1 000 \$ et 6 000 \$.

Points de contrôle

Des points de contrôle sont déployés aux abords et à l'intérieur de plusieurs régions. Cette mesure fait suite aux directives de la Direction de la santé publique et vise à limiter les déplacements non essentiels et, ainsi, à protéger la population quant à la COVID 19. L'ordonnance de la santé publique est en vigueur dans plusieurs secteurs et la liste de ces endroits est évolutive. Pour connaître les régions concernées et les conditions d'accès qui y sont rattachées, nous vous référons aux informations fournies sur le site Internet du Gouvernement du Québec au sujet du coronavirus (section FAQ de leur site Internet : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-directives-contexte-covid-19/#c48767>).

Nous invitons les citoyens à ne pas appeler les policiers pour faire valider s'ils peuvent passer ou non un point de contrôle, on ne répondra pas à ces interrogations. Ce sera seulement rendu sur le point de contrôle que le citoyen aura la possibilité d'expliquer au policier sa situation. C'est celui-ci qui déterminera, en fonction des critères établis, s'il donne accès aux régions ou territoires et qui prendra la décision. Dans le doute, nous invitons les citoyens à s'abstenir et à rester à la maison.



Éloïse Cossette, sergente
Agente d'information
Service des communications
Direction des communications et des relations internationales
Bureau 819 379-7195
Cellulaire 819 668-1987
www.sq.gouv.qc.ca



630, rue Principale
Saint-Luc-de-Vincennes, Qc
G0X 3K0

Téléphone :
819 840-0704

Télécopieur :
819 295-5117

www.mrcdeschenaux.ca

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Suspension de l'émission de permis de brûlage pour feu à ciel ouvert

Saint-Luc-de-Vincennes, le 9 avril 2020 – Dû à la situation actuelle du Covid-19, la MRC des Chenaux avise ses citoyens qu'aucun permis de brûlage pour les feux à ciel ouvert ne sera émis par les municipalités jusqu'à nouvelle ordre.

Cette décision vise à préserver la capacité opérationnelle du Service de sécurité incendie qui assure un service essentiel. Rappelons que les principales missions de ce service sont de sauver des vies humaines, d'assurer la sécurité de la population et de sauvegarder des infrastructures stratégiques/essentiels. Ainsi, en ne délivrant plus de permis de brûlage domestique, les risques d'incendie sont réduits sur le territoire et les interventions du Service risquent d'en être diminuées. Notez toutefois que les feux extérieurs dans un foyer conforme demeurent permis.



Cette action est adoptée conformément aux recommandations de la SOPFEU (Société de protection des forêts contre le feu) qui a suspendu pour une durée indéterminée la délivrance des permis de brûlage industriel sur l'ensemble du territoire québécois, sauf pour certaines exceptions nécessaires.

Nous vous informerons également lorsqu'il sera possible d'aller porter vos branches, feuilles ou autre matières combustibles à l'Éco-Centre lors de sa réouverture.

-30-

Source : Marie-Pier Lemaire

Agente de développement culturel et des communications

MRC des Chenaux

T : 819 840-0704, poste 2205

C : mp.lemaire@mrcdeschenaux.ca

Batiscan

Champlain

Notre-Dame-
du-Mont-Carmel

Sainte-Anne-
de-la-Pérade

Sainte-Geneviève-
de-Batiscan

Saint-Luc-
de-Vincennes

Saint-Maurice

Saint-Narcisse

Saint-Prosper

Saint-Stanislas

LOISIRS

LES GAGNANTES DU RALLYE DE PAQUES

Voici la famille gagnante
du rallye de Pâques!! 🐰



Adèle et Blanche ont reçu un
beau panier cadeau de la
chocolaterie

Véniel Fines Gourmandises 😊

CONCOURS ORGANISES EN AVRIL POUR LES ENFANTS

En avril dernier, deux concours ont été proposés aux petits Champlinois et Champlinoises, c'est-à-dire un concours de dessin d'arc-en-ciel et un rallye de Pâques. Un énorme merci à tous ceux et celles qui ont participé aux concours. C'était un réel plaisir de recevoir les photos de vos petits trésors et de leur création. 😊

Voici les photos reçues dans le cadre du concours de dessin d'arc-en-ciel en lien avec le mouvement « Ça va bien aller » :



LES GAGNANTS DU CONCOURS DE DESSIN

Félicitations à Oscar, Léon et
Esther Drouin qui sont les
grands gagnants du concours de
dessin d'arc-en-ciel!! 🌈



La famille Drouin a reçu
un panier de fruits frais
et une fondue au chocolat
de chez Chocolat Favoris 😊



INFORMATIONS CONCERNANT VIACTIVE

Bonjour à tous les participants(es),
Le 13 mars dernier, nous avons mis fin à nos rencontres de Viactive à cause de la Covid-19 car nous voulions nous conformer aux directives gouvernementales et municipales qui ne permettaient plus les rassemblements dans les locaux du Centre du Tricentenaire ou ailleurs. Cette interdiction est toujours en vigueur et nous nous y soumettons jusqu'à la prochaine session qui pourrait reprendre à l'automne en respectant le même horaire, soit le lundi de 10h à 11h si le confinement prend fin. De tout cœur, je vous souhaite une bonne santé, l'absence du coronavirus pour vos familles et vos amis(es) et la sagesse de croire en des jours meilleurs.

Je ferai une mise à jour plus précise en septembre, profitez de la fin du printemps et de l'été pour prendre l'air, pour marcher, pour jardiner, pour inventer des exercices adaptés à votre condition physique qui vous procureront des moments agréables.

Bonne chance !

Raymonde Perreault et l'équipe
de Viactive

CAMP DE JOUR 2020

Pour le moment, il est malheureusement impossible de confirmer si un service de camp de jour sera offert à l'été 2020. L'Association des camps du Québec travaille présentement en étroite collaboration avec l'Institut nationale de santé publique du Québec à l'élaboration de scénarios et de lignes directrices pour guider les gestionnaires de camp dans l'éventualité où ce service pourrait être offert à la population. Évidemment, si nous avons l'autorisation d'offrir un camp de jour cet été, plusieurs changements seront nécessaires afin de respecter entièrement les consignes et les recommandations émises par les instances gouvernementales. Parmi ces changements, il faudra prévoir :

- ❖ Une procédure d'inscription modifiée
- ❖ Un ratio du nombre d'enfants par animateur restreint
- ❖ Des mesures d'hygiène renforcées
- ❖ Une programmation d'activités adaptée aux nouvelles consignes
- ❖ Un réaménagement des lieux
- ❖ Une attention particulière aux symptômes présents chez les enfants/animateurs
- ❖ Un plan d'action dans l'éventualité où un enfant/animateur contracte la Covid-19



Si le Gouvernement autorise la tenue des camps de jour, soyez convaincu que le Service des loisirs de la Municipalité de Champlain s'engage à tout mettre en œuvre pour offrir aux enfants une programmation amusante, diversifiée et enrichissante malgré l'implantation de ces nouvelles mesures et la complexité de la situation actuelle.



Restez à l'affût des prochaines publications sur la page Facebook des loisirs de Champlain pour connaître tous les détails en lien avec le camp de jour à l'été 2020. Des suivis réguliers seront partagés sur les réseaux sociaux afin de vous communiquer facilement et rapidement toutes les informations sur le sujet. Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter la technicienne en loisir au 819-295-3166 ou à loisirs@municipalite.champlain.qc.ca.

#ÇaVaBienAller

SAINT-JEAN-BAPTISTE 2020



Le Gouvernement du Québec a dernièrement interdit tous les rassemblements jusqu'au 31 août 2020, ce qui implique impérativement l'annulation de tous les événements en lien avec la Fête nationale du Québec. De toute évidence, nous devons souligner cette fête patrimoniale de façon bien différente cette année, mais ce n'est que partie remise pour l'an prochain !

SEMAINE DE L'ACTION BENEVOLE

Dans le cadre de la semaine de l'action bénévole qui s'est tenue du 19 au 25 avril dernier, la Municipalité de Champlain désire prendre le temps de souligner l'**apport exceptionnel** des nombreux citoyens et citoyennes qui s'engagent bénévolement chaque année dans les différents services offerts à la population. Que ce soit pour offrir des activités au Centre du Tricentenaire, pour participer à l'organisation d'événements annuels, pour siéger sur des comités ou encore pour offrir de son temps d'une quelconque autre façon, tous ces bénévoles font une énorme différence en ajoutant de la **richesse** à notre communauté et en bonifiant la **qualité de vie** des citoyens. La Municipalité de Champlain est très **reconnaissante** de l'implication remarquable de ces bénévoles pour qui l'altruisme est une valeur bien ancrée.

Le Service des loisirs souhaite également prendre un petit moment pour remercier personnellement les membres du comité « événement » et du comité « programmation d'activités » qui participent à toutes les prises de décisions liées aux événements annuels et aux activités offertes au Centre du Tricentenaire. Votre collaboration a un impact considérable sur la qualité des activités et des événements offerts à la population. Un merci spécial aux six membres qui siègent sur ces comités, c'est-à-dire : Martine Letendre, Joanne Henry, Amélie Croteau, Christina Perreault, Michel Malenfant et Geneviève Pagé. C'est un réel plaisir de travailler avec vous !

Merci !

TOURISME ET CULTURE

Phares sur Champlain 2020



La pandémie nous force à annuler la 14^e édition de Phares sur Champlain. Ce rendez-vous incontournable devait se tenir du 16 au 19 juillet 2020.

Au même moment, Le Symposium à marée haute, nous proposait de rencontrer des artistes-peintres de grands talents. Arrêtés dans leur élan, le comité culturel de Champlain et le comité organisateur du Symposium sont très déçus de ne pouvoir voir la concrétisation de tous leurs efforts.

Nous vous disons à tous à l'an prochain, en anticipant, de vous revoir en grand nombre et en santé.

Bon été,

Paule Brunelle, présidente du comité



Pour le mois de mai, le club de l'âge d'or désire souhaiter à toutes les mamans et grands-mamans une bonne fête des Mères!

Comité de l'Âge d'Or
de Champlain



Tout seul. Ensemble.

À la communauté de Champlain on pense à vous et on prie Notre-Dame-de-Bonsecours, qui ornaient la façade de nos 2 premières églises.

Lorsque vous aurez la chance de revenir dans la belle église de Champlain, portez une attention spéciale à cette dame, elle a toute une histoire.

Elle est la patronne des navigateurs et était invoquée durant les épidémies, aussi elle prend habitude de protéger ceux qui la prie.

À Champlain, un lampion brûle et des gens la prie tous les jours à vos attentions. En attendant de recommencer à partager nos vies; soyons unies par la pensée, gardez le sourire.

Raymonde Tremblay, pour l'Équipe de vie communautaire de Champlain (ÉVCC)



Photo de Notre-Dame-de-Bonsecours par Josette Côté

ENVIRONNEMENT



Régie de gestion des
matières résiduelles
de la Mauricie

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Réouverture des écocentres à partir du 28 avril Fonctionnement adapté au contexte de la pandémie

Saint-Étienne-des-Grès, le 17 avril 2020 –La Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Régie) prépare la réouverture de ses écocentres. À partir du mardi 28 avril 2020, les six écocentres régionaux seront ouverts selon l'horaire estival.

La population est tout de même invitée à limiter ses déplacements et à éviter de se rendre à l'écocentre si cela n'est pas nécessaire.

Fonctionnement adapté au contexte de la pandémie

Afin de minimiser les risques de propagation du virus de la COVID-19 et pour favoriser la distanciation physique, les mesures suivantes seront mises en place :

- Le nombre de véhicules sur les sites sera limité, les délais d'attente pourraient être plus longs qu'à la normale.
- Sur place, une distance minimale de deux mètres entre les personnes devra être conservée en tout temps.
- Dans le cas des chargements pour lesquels des frais de 10 \$ sont applicables, nous favorisons le paiement par carte sans contact (PayPass) lorsque disponible. Pour le paiement comptant, la Régie demande de prévoir le montant exact.

La Régie rappelle que les écocentres fonctionnent en formule libre-service. Les citoyens doivent donc être en mesure de **disposer des objets lourds de façon autonome**. Aussi, le tri des matières par catégorie avant l'arrivée à l'écocentre permet d'accélérer le service.

- 30 -

Source : Sylvie Gamache, conseillère en communications, cellulaire 819 692-7786



Déchets

Avec l'arrivée du temps plus chaud, la collecte des ordures sera effectuée à chaque semaine à partir du 20 mai, et ce, jusqu'au 7 octobre 2020.



Recyclage

Prenez note que la collecte des matières recyclables continuera, quant à elle, à se faire à toutes les deux semaines.

Gros déchets

Rappel : Les collectes de gros déchets se feront les 15 juillet et 7 octobre prochains.

Écocentre de Champlain

295, route Ste-Marie
Téléphone : 819-373-3130
<https://www.rgmm.com/activites/eco-centre>

HORAIRE D'ÉTÉ

Mardi au samedi
9h30 à 16h30



Mai Mois de l'arbre et des forêts

Les activités de remise d'arbres dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts ne peuvent être maintenues. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) n'attribuera aucun plant d'arbres cette année. On nous promet cependant que les plants destinés aux activités municipales seront tous mis en terre dans les forêts du Québec au cours de la période estivale. Aucun arbre ne sera perdu.

Comité environnement de Champlain

ACTIVITES ET INFOS REGIONALES



BIBLIO DES CHENAUX - EN MODE VIRTUEL

Plusieurs activités de Biblio des Chenaux qui étaient prévues dans les bibliothèques de la MRC des Chenaux sont diffusées en ligne, au grand bonheur des familles !



L'HEURE DU CONTE AVEC Mlle FARFELUE

MERCREDI 6 MAI 2020

10H00 A 11H00

Un conte virtuel en compagnie de Mlle Farfelue pour susciter l'éveil à la lecture chez les tout-petits (0-5 ans).

Source : <https://www.facebook.com/events/863516657403640/>



QUIZ EN LIGNE - TOUT EST BON DANS LE COCHON

DIMANCHE 17 MAI 2020

14H00 A 16H00

Découvrez l'histoire du porc du Québec en répondant à un quiz familial amusant ! L'activité *Tout est bon dans le cochon* propose un survol des mœurs entourant la production et les plats à base de porc de la Nouvelle-France au 20^e siècle. Grâce à ce quiz, apprenez-en plus sur la consommation du cochon au fil des saisons ! Gratuit. Directement sur la page Facebook de Biblio des Chenaux.

Source : <https://www.facebook.com/events/235672480877702/>



CULTURE DES CHENAUX PRÉSENTE :

EN TOUTE INTIMITÉ AVEC STEVE VEILLEUX
Vendredi le 15 mai 2020 de 20h à 21h30

Billets disponibles sur lepointdevente.com

Spectacle diffusé en ligne !

Description :

Chanteur et auteur-compositeur du groupe Kaïn, Steve Veilleux présentera une formule intime où il revisitera les chansons de son répertoire allant de Kain en passant par ses aventures en solo ainsi que les chansons qui l'ont inspirées.

Le spectacle sera présenté en ligne, via un lien unique et sécurisé.



Source : <https://www.facebook.com/events/2471006243152846/>

RELAIS POUR LA VIE DE LA MRC DES CHENAUX - BATISCAN

« La COVID-19 continue d'avoir un impact sur les communautés à travers le pays, Afin de protéger le bien-être et la sécurité des personnes touchées par le cancer, des participants aux événements, de nos donateurs, de nos bénévoles et des employés, la Société canadienne du cancer (SCC) a dû prendre la décision difficile d'annuler toutes les activités en personne du Relais pour la vie jusqu'à la fin de l'été.

Puisque le Relais pour la vie est un moyen important de soutenir la cause du cancer, nous encourageons donc les sympathisants du Relais à continuer de soutenir la cause en faisant des dons en ligne. Nous offrons à cette fin une série d'outils et de ressources sur le site [relaispouirlavie.ca](https://www.relaispouirlavie.ca).

Merci pour votre appui et de continuer à croire qu'ensemble, nous sommes plus grands que le cancer. Nous vous tiendrons informés au courant des prochaines semaines des nouveaux moyens de soutenir la SCC. »

Source : <https://www.facebook.com/RelaisMrcDesChenaux/>

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-VINCENNES
AVIS PUBLIC D'UNE CONSULTATION ÉCRITE**

Aux personnes intéressées par une demande de permis visant l'agrandissement d'un bâtiment destiné à l'élevage porcin.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit : Le 27 avril 2020, cette demande a été jugée conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes. La procédure de consultation a été jugée prioritaire par le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes en vertu du décret 2020-008. La municipalité recevra les commentaires, d'ici le 13 mai 2020 de toutes personnes intéressées en vue de déterminer si la délivrance du permis requis sera assujettie à certaines conditions prévues à l'article 165.4.13 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme. La consultation écrite permettra de recueillir les questions et les commentaires qui seront soumis à une commission et aux ministères concernés.

Les documents produits par le demandeur peuvent être consultés sur demande, soit par voie électronique à municipalite@stlucdevincennes.com ou au bureau municipal de Saint-Luc-de-Vincennes au 600, rue de l'Église, Saint-Luc-de-Vincennes sur rendez-vous uniquement, et ce jusqu'au 13 mai 2020.

Le projet vise l'agrandissement et l'augmentation d'unités animales d'un élevage porcin situé au 4441, Rang Saint-Alexis à Saint-Luc-de-Vincennes sur le lot 3 995 320.

Cet avis est publié dans les journaux municipaux des municipalités de Saint-Luc-de-Vincennes et de Champlain en vertu de l'article 437.1 du Code Municipal du Québec.

Donné à Saint-Luc-de-Vincennes, ce 28 avril 2020



Francis Dubreuil
Directeur général et secrétaire-trésorier
Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes



ASSOCIATION
des **PERSONNES AIDANTES**
de la **VALLÉE-DE-LA-BATISCAN**

Services actifs/bureaux fermés

Laissez un message et une intervenante vous rappellera bientôt

Vous pouvez compter sur nous

#Ça va bien aller #Solidarité aidants

Veillez prendre note que toutes nos activités sont adaptées en mode virtuel dans le confort de son foyer. Pour nous contacter, vous pouvez le faire par téléphone au 1 855 284-1390 poste 1 et nous laisser un message. Une personne de l'équipe vous rappellera dans les meilleurs délais. Nous sommes actifs également sur Facebook (@aidantsvalleebatiscan). Nos heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 12h30 à 16h.

PROGRAMMATION DE MAI-SPÉCIAL COVID-19

Café-rencontre virtuel sur la maladie d'Alzheimer

Cette rencontre réunit des aidants qui aident un proche vivant avec la maladie d'Alzheimer et se veut un moment de partage et d'entraide. L'expérience de l'animatrice et de certains aidants pourront être bénéfique et vous guider.

Les lundis 4 et 18 mai à 13h15

L'APPU POUR LES
PROCHES AIDANTS
MAURICIE

*Vous êtes là pour eux,
nous sommes là pour vous.*

Café-jasette virtuel

Vous êtes invités à vous joindre à nous pour un après-midi de détente et de plaisir à discuter et partager entre aidants. Vous aurez la chance d'échanger sur plusieurs sujets et de faire de belles rencontres.

Le mardi 12 mai à 13h15

et

Le jeudi 14 mai à 13h15

Café-rencontre virtuel sur le deuil

Un moment de soutien et de partage vous est offert pour vous aider à traverser votre deuil avec d'autres personnes qui vivent aussi cette étape difficile. Plusieurs thématiques pourront être abordées.

Les mercredis 13 et 27 mai à 13h15

L'APPU POUR LES
PROCHES AIDANTS
MAURICIE

*Vous êtes là pour eux,
nous sommes là pour vous.*

Aider sans s'épuiser « Vie de couple dans la maladie versus vie sociale »

En tant qu'aidant pour votre conjoint (e), il se peut que votre rôle prenne toute la place. Cet atelier a pour objectif d'essayer de mieux équilibrer votre vie de couple avec celle de votre vie sociale. Vous aurez l'occasion également d'apprendre à diminuer votre culpabilité et ainsi trouver des solutions pour mieux vous épanouir dans votre situation.

Jeudi 28 mai à 13h15

(Reprise de mars)

Inscrivez-vous via inscriptionsaidants@hotmail.com avant 11h le jour de l'événement.

Un lien Zoom pour vous connecter vous sera acheminé par courriel.

Vous connaissez des personnes non-membres qui pourraient être intéressées à participer à certaines de ces activités en ligne? Invitez-les à s'inscrire. On vous attends!

À gauche, Chantal Leduc et Catherine Dufour en bas. À droite, Josée Gélinas et Elizabeth Faucher en dessous.



TABLE DES MAREES DE CHAMPLAIN

MAI 2020

JOUR	HEURE	MÈTRES	JOUR	HEURE	MÈTRES	JOUR	HEURE	MÈTRES
1	00 : 51	1.8	11	00 : 54	2.3	21	05 : 54	1.6
	04 : 51	2.0		09 : 03	1.9		09 : 33	2.1
	12 : 24	1.7		12 : 36	2.5		18 : 42	1.6
VE	16 : 42	2.1	LU	22 : 21	1.9	JE	22 : 12	2.0
2	02 : 00	1.8	12	01 : 45	2.2	22	06 : 24	1.6
	06 : 06	2.0		09 : 48	1.8		10 : 00	2.2
	13 : 45	1.7		13 : 27	2.4		19 : 18	1.6
SA	17 : 57	2.1	MA	23 : 15	1.8	VE	22 : 51	2.0
3	03 : 03	1.8	13	02 : 48	2.1	23	06 : 57	1.6
	07 : 03	2.1		10 : 39	1.8		10 : 36	2.2
	15 : 06	1.8		14 : 33	2.2		19 : 57	1.6
DI	19 : 03	2.2	ME			SA	23 : 24	2.0
4	04 : 00	1.8	14	00 : 12	1.7	24	07 : 27	1.6
	07 : 48	2.2		03 : 54	1.9		11 : 06	2.2
	16 : 18	1.8		11 : 42	1.7		20 : 33	1.6
LU	20 : 00	2.3	JE	15 : 42	2.0	DI		
5	04 : 48	1.8	15	01 : 15	1.6	25	00 : 00	1.9
	08 : 24	2.4		05 : 12	1.8		08 : 00	1.6
	17 : 21	1.9		12 : 57	1.6		11 : 39	2.2
MA	20 : 51	2.4	VE	17 : 06	1.9	LU	21 : 15	1.6
6	05 : 33	1.9	16	02 : 15	1.5	26	00 : 39	1.9
	09 : 03	2.5		06 : 18	1.8		08 : 36	1.5
	18 : 15	1.9		14 : 15	1.5		12 : 12	2.2
ME	21 : 42	2.4	SA	18 : 21	1.8	MA	21 : 51	1.6
7	06 : 18	1.9	17	03 : 15	1.5	27	01 : 18	1.9
	09 : 45	2.6		07 : 18	1.8		09 : 15	1.5
	19 : 09	2.0		15 : 30	1.5		12 : 51	2.1
JE	22 : 33	2.4	DI	19 : 27	1.8	ME	22 : 39	1.6
8	07 : 00	2.0	18	04 : 00	1.5	28	02 : 06	1.9
	10 : 27	2.7		07 : 57	1.9		10 : 06	1.5
	20 : 00	2.0		16 : 27	1.5		13 : 48	2.1
VE	23 : 24	2.4	LU	20 : 15	1.9	JE	23 : 30	1.5
9	07 : 45	2.0	19	04 : 42	1.5	29	03 : 06	1.8
	11 : 12	2.6		08 : 30	2.0		11 : 03	1.5
	20 : 51	2.0		17 : 18	1.5		14 : 51	2.0
SA			MA	20 : 57	1.9	VE		
10	00 : 12	2.4	20	05 : 18	1.5	30	00 : 27	1.5
	08 : 24	1.9		09 : 00	2.0		04 : 12	1.8
	11 : 51	2.6		18 : 03	1.6		12 : 15	1.4
DI	21 : 33	2.0	ME	21 : 39	1.9	SA	16 : 09	1.9
*Heure normale de l'est						31	01 : 30	1.4
							05 : 21	1.8
							13 : 36	1.4
						DI	17 : 27	1.8

Navires de croisière à venir : Afin de réduire les risques de propagation du coronavirus, il y a une interdiction de faire escale au Canada pour les navires de croisière d'une capacité de plus de 500 passagers et membres d'équipage au moins jusqu'au 1^{er} juillet 2020.

Source : <https://www.portquebec.ca/croisieres/horaire-des-navires/horaire-des-croisieres>

CALENDRIER MUNICIPAL – Mai 2020

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	Mai - Mois de l'arbre			 30 avril Date limite pour enlever les abris temporaires (voir page 5)	1^{er} mai Date limite du 2 ^{ième} paiement des taxes municipales (voir page 4)	2
3	 4	5	 6 10H : L'HEURE DU CONTE AVEC MLLE FARFELUE EN LIGNE (VOIR PAGE 16)	7	8	9
10 <i>Fête des Mères</i> 	11 Alerte municipale prévue ! Soyez inscrits ! (Voir détails sur la page couverture)	 12	13	14	15 20H : EN TOUTE INTIMITÉ AVEC STEVE VEILLEUX EN LIGNE (VOIR PAGE 16)	16
Drainage des bornes fontaines (voir page 4)						
17 14H : QUIZ EN LIGNE – TOUT EST BON DANS LE COCHON (VOIR PAGE 16)	18 Fête de la Reine Journée nationale des Patriotes Le bureau municipal est fermé	19	 20	21	22	23
24	25	 26	Voir page 15  27	28	29	30
31						

Légende :



Assemblée du conseil municipal : 20h (voir page 3)
À huit clos



Collecte des matières recyclables
Collecte des déchets domestiques



Bibliothèque (963, rue Notre-Dame)
Fermée jusqu'à nouvel ordre



Messe (Église de Champlain)
Annulées jusqu'à nouvel ordre